



## COMMUNE DE GRIMAUD

### BAREME DE LA TAXE DE SEJOUR 2022

#### Tarifs par jour et par personne (à partir de 18 ans)

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	Tarifs Taxe de séjour Communale (en euro)	Taxe additionnelle Départementale de 10 %	Tarifs par personne et par jour (en euro)
Palaces et tous les autres Etablissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4.20	0.42	<b>4.62</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3.00	0.30	<b>3.30</b>
Hôtels de tourisme et 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2.30	0.23	<b>2.53</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.50	0.15	<b>1.65</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0.90	0.09	<b>0.99</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hotes, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.80	0.08	<b>0.88</b>
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme en attente de classement ou sans classement.	5% du prix de la nuitée	Plus 10% de la taxe départementale additionnelle	<b>5.5% du prix de la nuit dans la limite du tarif le plus élevé</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.60	0.06	<b>0.66</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20	0.02	<b>0.22</b>